MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

TRAME commune
Dépôt d'un projet sur STARS FIR (ex Ma Démarche Santé)
ACCOMPAGNEMENT FINANCIER – cabinet de montagne
A destination des promoteurs et à adapter selon vos besoins et date de demande

Dès le 2 janvier 2025, Ma démarche santé devient STARS FIR. Dans le cadre de l'instruction des demandes de financement, l'ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES est dans l'obligation d'utiliser la plateforme **STARS FIR.**

FIR
STARS
SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'ALLOCATION DE RESSOURCES EN SANTÉ

Cet outil promu par le ministère permet une meilleure traçabilité et garantit un contrôle plus efficient des fonds publics alloués chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

Si vous souhaitez déposer une demande de subvention, merci de :

a) vous munir de votre numéro de SIRET pour créer un compte bénéficiaire sous STARS-FIR https://www.stars-fir.fr/starsfir/servlet/login.html
b) créer et déposer un projet sur la plateforme.

→ Le présent document vise à vous accompagner dans **le dépôt du projet** sur la plateforme. Il reprend les rubriques de la plateforme et vous donne les indications nécessaires pour que votre projet soit conforme aux attentes de l'agence.

En cas de difficultés techniques d'utilisation de la plateforme, vous pouvez :

- Adresser un mail à ars-ara-mds-support@ars.sante.fr avec votre numéro de projet.
- Visualiser les capsules vidéos disponibles ci-après : https://www.youtube.com/watch?v=INCArR-DxTo
- Lire les messages d'erreur pouvant s'afficher en cours et qui indiquent les solutions pour résoudre la problématique.
- Prendre connaissance du manuel porteur de projet.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune demande transmise par mail ou courrier ne pourra être traitée.
En cas de question de fond sur votre dossier, merci de vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

La demande de financement doit **répondre au cahier des charges « cabinet de montagne 2022 ».**

L'accompagnement ARS ARA est une **aide à l'investissement en matière d'équipement (notamment imagerie médicale et capteur plan) pour prendre en charge notamment les soins non programmés de traumatologie en cabinet de montagne**.
Les stations de sport d'hiver avec un minimum de 150 barquettes et au moins 10 000 lits d'hébergements touristiques.

Les zones où les cabinets de montagne assurent la seule offre médicale disponible et avec un long délai d'accès au centre hospitalier le plus proche.

L'aide ARS accordée, sous forme de subvention, à titre non reconductible sera plafonnée pour les cabinets de montagne de :

- **niveau 1 à 30 000 €**
- **niveau 2 à 45 000 €**

Les prérequis :

- Les cabinets de montagne qui n'ont pas déjà bénéficié d'une aide dans le cadre de l'appel à projet de 2015 Etre éligible à l'un des deux modèles (1 ou 2) de cabinets dépendant du type de prise en charge en sachant qu'une seule structure de niveau 2 est requise dans la majorité des stations.
- Organiser la réponse aux soins non programmés y compris en prévoyant l'accueil de la population locale et saisonnière sans dépassements d'honoraires.
- Répondre à une logique territoriale de cabinets regroupés fonctionnellement ou s'inscrivant dans une logique de regroupement territorial visant à optimiser la réponse à la population

Merci de joindre à votre demande démarche santé en pièce jointe les pièces justificatives obligatoires et supplémentaires (factures/devis, dossier de candidature DS 2025, RIB, statut)

ETAPE 1 – CREATION DU PROJET

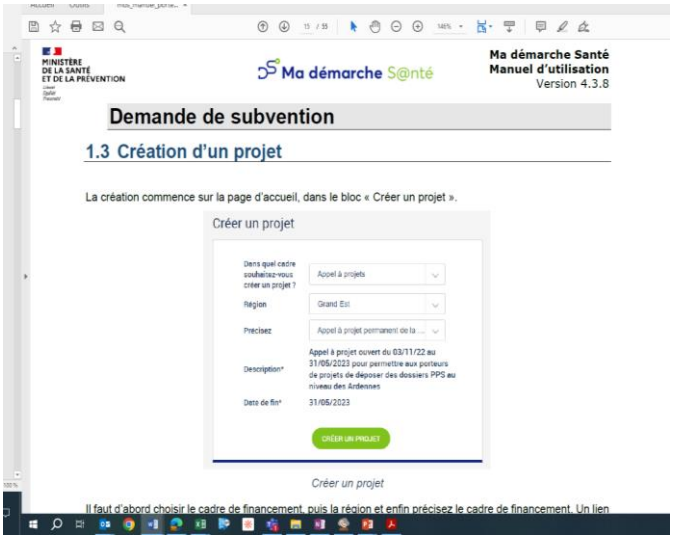

Sélectionner :

Région **Auvergne-Rhône-Alpes**

Appel à projets **AAP 2025 DD (choisir le numéro de votre département) -PR**

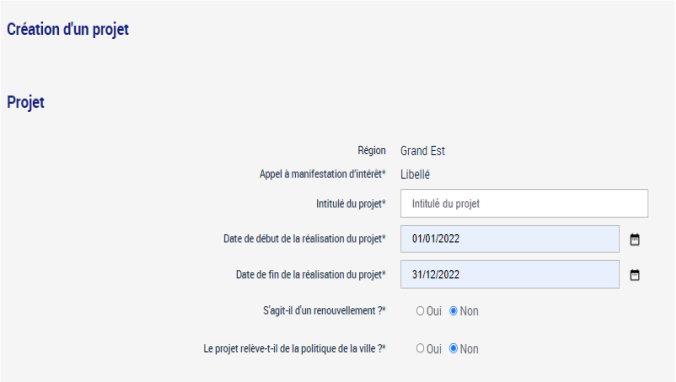

Intitulé du projet : **ACCOMPAGNEMENT cabinet de montagne + indiquer le nom du cabinet de montagne**

Date de début de réalisation du projet : **01/01/2025**

Date de fin de réalisation du projet : **31/12/2025**

ETAPE 2 – DEPOT DU PROJET

1. Projet N°2025XXXX En création

Identification

Infos générales

Projet

Région **Auvergne-Rhône-Alpes**

Appel à projets **AAP 2025 DDXX-PR**

Intitulé du projet **ACCOMPAGNEMENT cabinet de montagne + indiquer le nom du cabinet de montagne**

Date de début de la réalisation du projet **01/01/2025**
Date de fin de la réalisation du projet **31/12/2025**
S'agit-il d'un renouvellement ? **Non**
Le projet relève-t-il de la politique de la ville ? **Non**

Descriptif du projet

Contexte

- Taille de la station avec population cible :
- Demande de soins et besoins de la population :
- Délai d'accès au médecin généraliste et à l'hôpital :
- Problématiques rencontrées :

- Engagements d'accessibilité aux soins :
    - Tarifs : respect de la tarification à l'actes conventionnés en secteur 1
    - Permanence des soins :
    - Ouverture du cabinet :

- Relations avec les établissements publics de proximité, médecins et paramédicaux :
- Relations avec les pisteurs, pompiers, PGHM :

Objectif(s) :

- Améliorer la qualité de l'installation radiographique : nécessité d'investissement dans du matériel médical de type radiologie, ECG nouvelle génération pour optimiser les prises en charges
- Assurer la prise en charge des soins non programmés notamment pour les cas de traumatologie
- Développer ou stabiliser l'offre de soins locale par l'installation de nouveaux professionnels
- Réalisation de gardes MCS, PDSA sur l'hiver pour augmenter l'offre de soins pendant les grosses périodes touristiques

Objectif(s) opérationnel(s)

- Améliorer la prise en charge des soins de premier recours non programmés en montagne, en particulier des blessés relevant de la traumatologie, et ainsi leur éviter de se déplacer aux urgences des services hospitaliers de la vallée pour ne pas engorger les urgences et encombrer les axes routiers.

- Améliorer la qualité de la prise en charge de la traumatologie au cabinet médical selon le niveau d'équipements 1 ou 2

- Assurer la pérennité de l'offre de soins de premier recours pour les vacanciers, la population permanente et les travailleurs saisonniers, tout au long de l'année sur le territoire, et en saison pour faire face à l'afflux touristique et de blessés liés à la traumatologie des sports d'hiver et d'été.

Moyens

Moyens mis en œuvre ou envisagés :

Améliorer la qualité de l'installation radiographique : par l'achat d'un nouveau générateur et … qui permettront d'optimiser la prise en charge des patients traumatisés et de réduire leur temps de prise en charge

Localisation

Zones géographiques :

Indiquer le(s) département(s) concerné(s) par le cabinet de montagne
Indiquer la commune concernée par le cabinet de montagne

CONTACT

Représentant légal de l'organisme porteur

Les champs de cette page sont pré remplis avec les informations indiquées dans le compte porteur.

Contacts du projet

A compléter

ACTIONS

Identification

Identification de l'action

Libellé de l'action : indiquer le libellé de l'action : Aide à l'investissement en matière d'équipements d'un cabinet de montagne MI2-5-1

Souhaitez-vous financer cette action en 12ème ? indiquer non

Description détaillée de l'action

Equiper le cabinet de montagne pour prendre en charge les soins non programmés de traumatologie notamment l'équipement d'imagerie médicale

Informations complémentaires

Etapes : Détailler les grandes étapes de l'action et le calendrier
Partenariat : décrire le partenariat que vous mettrez en œuvre pour l'action concernée
Modalité de recrutement du public bénéficiaire
Public bénéficiaire
Spécificités du public bénéficiaire
Nom du fichier pour l'action, ajouter, le cas échéant, les devis et/ou factures + dossier de candidature avec niveau 1 ou 2
Fichier joindre les fichiers

Descriptif

Moyens matériels et humains

Pour l'action : indiquer les moyens matériels éligibles

Type d'équipements éligibles
Imagerie médicale : capteur plan, générateur…
Radiographie portable
Brancards mobiles / brancards hydrauliques
Matériel stérilisable pour petite chirurgie / suture
stérilisateur de matériel de petite chirurgie
scialytique
Matériel d'échographie
Défibrillateur semi-automatique
Scope multiparamètres

Typologie de l'action

Acquisition de matériel

Thématiques de l'action

Sélectionner à minima accès aux soins non programmés

Population concernées

Sélectionner Tout public

Mesures d'évaluation

Mesures d'évaluation des moyens

Pour l'action :

Indicateur de moyen : nombre de médecins présents la journée

Résultats attendu : planning

Outil d'évaluation : fichier Excel
Personne(s) en charge (fonctions et coordonnées) : à compléter
Date à laquelle sera effectuée l'évaluation : à compléter

Mesures d'évaluation de l'atteinte de l'objectif général de l'action

Indicateur de résultat :

- **Nb de consultations totales vu sur la journée au cabinet médical**
- **Nb de consultations programmées/ nb de consultations non programmées**
- **Nb de radiologies sur le nombre de consultations totales**
- **Nb de consultation entraînant un acte technique/de traumatologie**
- **Nb d'hospitalisations**

Résultats attendu :

Outil d'évaluation : fichier Excel
Personne(s) en charge (fonctions et coordonnées) : à compléter
Date à laquelle sera effectuée l'évaluation : à compléter

PLAN DE FINANCEMENT

Saisie des montants

Financement ARS

Action : 2025 – 30 000 € max niveau 1 ou 45 000 € max pour niveau 2

Nota : le financement est uniquement sur 2025

Cofinancements

Action : sans objet

Budgets prévisionnels

Charges :

Indiquer les charges prévisionnelles du projet

Action :
Achats matières et fournitures => compte 602

Produits :

Compte de produit ARS
Montant prévu : Montant total demandé dans votre dossier

Nota 2 : le total des charges doit être égal au total des produits.

Synthèse financière

L'écran de synthèse financière permet d'avoir une vue globale des financements et cofinancements par actions.

2. Volet Suivi Financier

Aucune action à entreprendre lors du dépôt de votre projet

3. Volet Pièces jointes

Pièces jointes obligatoires

- **Statuts de l'association/sisa et n° SIRET**
- **Relevé d'identité bancaire daté, signé et tamponné**

Coordonnées bancaires

Le RIB peut être saisi dans ce bloc mais il doit dans tous les cas être téléchargé dans le bloc « pièces jointes obligatoires »

Attestation de dépôt

Cf. Onglet Validation

Pièces jointes supplémentaires

Joindre à toute demande :

- **Dossier de candidature renseigné sur les critères de niveau d'équipements et type de prise en charge**
- **Factures si les acquisitions de matériels ont déjà été opérées ou devis**

1. Projet N°2025XXXX En création

VALIDATION

Il s'agit de l'onglet vous permettant de vérifier que le dossier est bien complété.

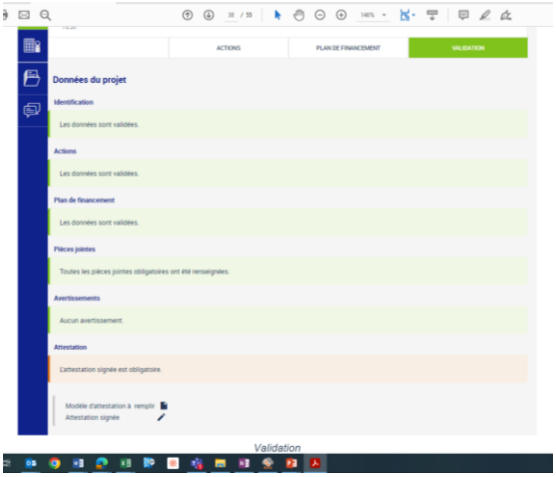

La dernière étape avant de valider le dépôt du projet est le dépôt de l'attestation signée si l'organisme est une association.

Il faut d'abord télécharger le modèle d'attestation en cliquant sur l'icône .

Puis il faut ensuite signer cette attestation et la déposer dans l'application en cliquant sur .
Une fois déposée, il est possible de télécharger ou de supprimer l'attestation.

Le dépôt est finalement possible en cliquant sur : DÉPOSER LE PROJET